



Préavis municipal n° 10 – 2024

Demande de crédits complémentaires aux budgets de fonctionnement 2024 et 2025 – Soutien à la garderie les P'tits Tartreux

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom articles 10) et de l'article 118 du règlement du Conseil communal du 21 janvier 2016, nous sollicitons l'octroi de compléments pour des charges de fonctionnement qui n'étaient pas prévues lors de l'établissement des budgets.

Introduction

La garderie les P'tits Tartreux est une association au sens de l'art. 60 et suivants du Code civil suisse et dont le siège est situé à Penthaz.

Historiquement, les P'tits Tartreux ont été fondés par un groupe de jeunes mamans du village afin de faire garder leurs enfants quelques heures par semaine. L'association Les P'tits Tartreux a ainsi vu le jour il y a 35 ans. Les années ont passé et les besoins ont naturellement évolué. Les P'tits Tartreux sont devenus une halte-garderie ouverte le matin.

En raison de la forte baisse de fréquentation, la halte-garderie est devenue en 2020 une garderie de 14 places ouverte de 7h à 18h30, s'adaptant ainsi aux besoins des familles et comblant modestement le manque de place structurel de l'accueil de jour de notre région.

La garderie occupe le rez-de-chaussée du Bornalet et utilise le premier étage pour les siestes. Une cuisine a été aménagée pour répondre aux normes de la FAJE – La Fondation pour l'accueil de jour des enfants. La place de jeux à l'arrière du Bornalet a été privatisée.

Le démarrage de cette nouvelle version des P'tits Tartreux a subi de plein fouet les effets de la crise du Covid et les pertes ont rapidement épuisé les modestes réserves financière de l'association. L'association ne paie pas de loyer pour l'utilisation du Bornalet mais participe à hauteur de CHF 400.- à l'amortissement de la cuisine dont le financement avait été effectué par la Commune de Penthaz. Les années 2022 et 2023 ont permis à l'association de se maintenir, mais sans jamais pouvoir reconstituer ses fonds propres, encore moins constituer des réserves. Le tragique épisode de l'été 2023 a très fortement marqué le comité et le personnel de l'association avec des répercussions financières importantes, notamment en raison d'absentéisme du personnel. Le salaire des 30 premiers jours d'absence pour raison maladie est à charge de l'association à hauteur de 80%. Passé ce délai, le 80% du salaire est supporté par l'assurance, le 20% par l'association. Dans le même temps, l'engagement de personnel temporaire est obligatoire pour répondre aux normes de la FAJE.

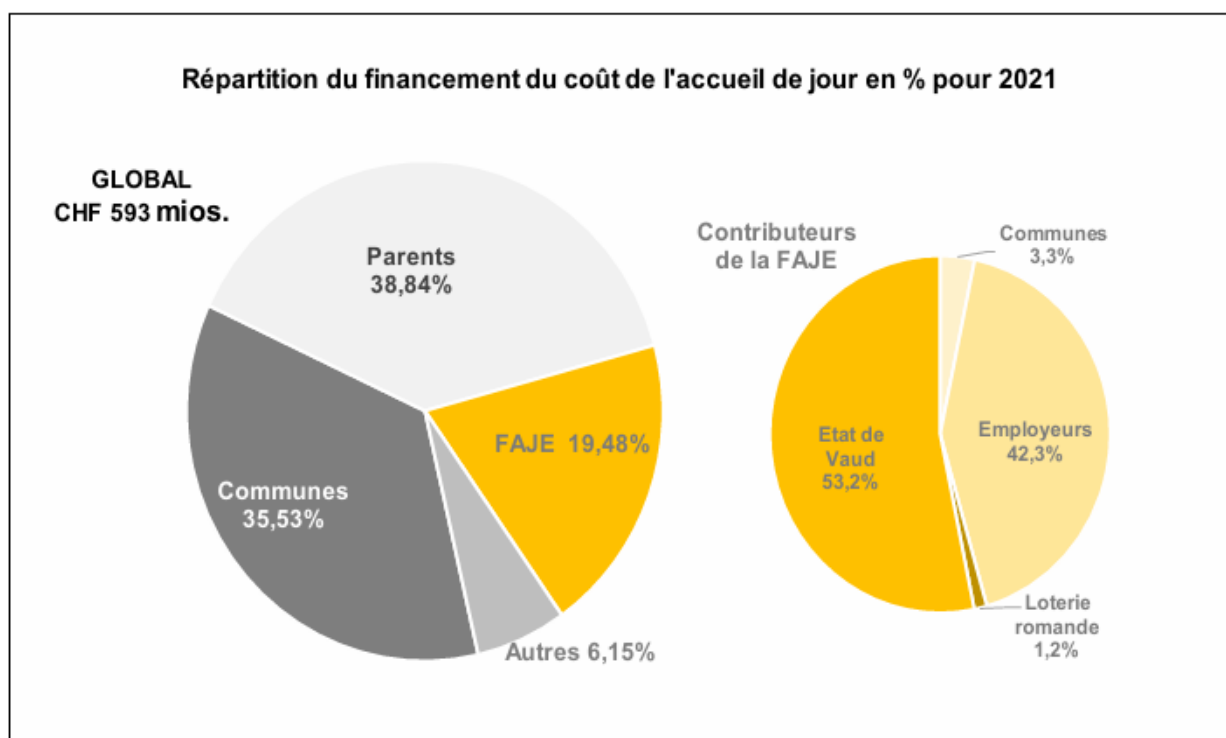
Compte tenu de la construction du futur bâtiment du Bornalet et des difficultés financières récurrentes de l'association, il a été convenu avec les membres du comité de cesser l'activité de garderie en juillet 2025.

Parallèlement, l'ouverture d'une garderie de 24 places gérée par AJERCO est prévue sur le site de la Léchire en août 2025. Le chantier a démarré en novembre 2024 et le budget nécessaire à l'exploitation de cette nouvelle structure a été validé lors du conseil intercommunal d'octobre 2024.

Comme à chaque rentrée scolaire, un nombre important d'enfants a rejoint les bancs de l'école. La conséquence directe est un taux de remplissage catastrophique pour la rentrée d'août 2024, de l'ordre de 30 à 40%. Le prix pratiqué de CHF 130.- par jour limite l'accessibilité aux familles. Il faut également relever que les enfants de moins de 18 mois ne peuvent pas être acceptés et que ceux qui quittent la structure en raison de l'entrée à l'école ne sont pas « prioritaires » dans les UAPE gérées par AJERCO. Pour toutes ces raisons, les familles qui le peuvent préfèrent inscrire les enfants dans le réseau AJERCO. A noter que les tarifs pratiqués par l'AJERCO vont de CHF 20.- à 100.- par jour en fonction du revenu des parents.

Il ressort du rapport « Analyse des données financières des réseaux d'accueil de jour » du 6 décembre 2022 édité par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants que la part des parents se monte seulement à 38.84% du total du financement de l'accueil de jour dans le Canton de Vaud.

Financement de l'accueil de jour dans le Canton de Vaud



La garderie les P'tits Tartreux ne bénéficie notamment pas de la part de financement de la FAJE. Il faut toutefois relever qu'en compensation de la part des communes, aucun loyer n'est facturé et que le paiement de l'amortissement de la cuisine est pour le moment suspendu. Il n'en demeure pas moins que la trésorerie de l'association dépend à plus de 95% de la part facturée aux parents.

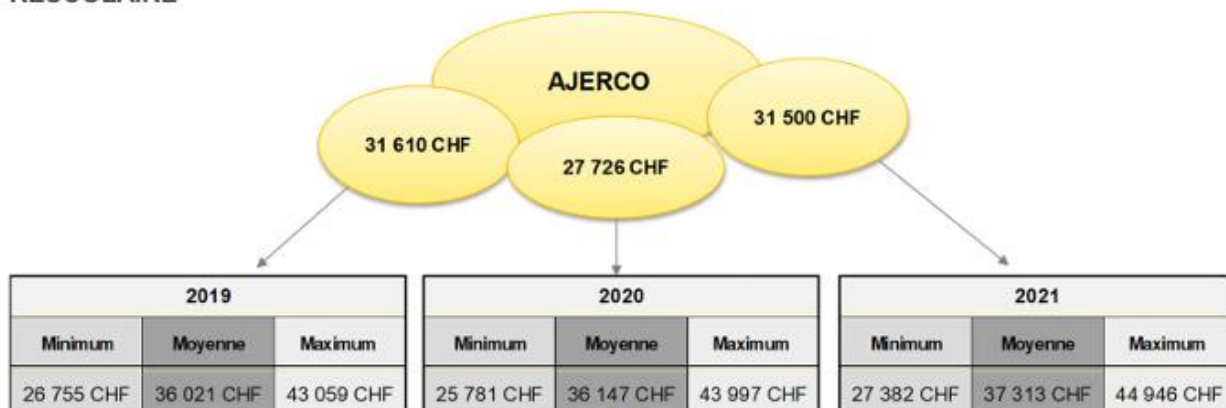
Ce même rapport de la FAJE démontre que le coût annuel d'une place à plein temps dans le réseau AJERCO se monte à CHF 31'500 pour 2021. Au sein des P'tits Tartreux, ce coût est de l'ordre de CHF 25'000.-.

L'association les P'tits Tartreux offre donc une solution d'accueil préscolaire à un coût de fonctionnement modique en comparaison des réseaux en place dans le Canton de Vaud.

L'infographie ci-après expose les coûts annuels de la place à plein temps du réseau AJERCO de 2019 à 2021 en comparaison avec les autres réseaux du canton.

Coût annuel de la place à plein temps du réseau et comparaison globale

PRESCOLAIRE



En août 2024, la Municipalité a décidé d'octroyer un prêt postposé de CHF 22'000.- à l'association afin de lui permettre de payer les salaires du mois de juillet et de désintéresser le prêt d'un membre du comité (reprise de dette). Compte tenu de la situation financière de l'association, ce prêt ne figure pas au bilan de la commune et est passé directement en charge par le compte « Subvention garderie Les P'tits Tartreux ».

Durant l'automne, le taux de remplissage s'est progressivement amélioré pour atteindre actuellement 75%. La limite d'âge de 18 mois fait que ce taux augmente progressivement durant l'année et quelques enfants sont attendus dans les prochaines semaines.

Situation actuelle

La trésorerie de l'association ne permettra pas d'honorer le paiement des treizièmes salaires du personnel. Le comité de l'association constate toutefois que le taux de remplissage augmente et que de nouveaux contrats vont permettre d'améliorer la situation financière 2025. Afin d'éviter de mobiliser trop de personnel, la capacité d'accueil est limitée à 7 enfants certaines demi-journées. La Municipalité souhaite vivement que la garderie les P'tits Tartreux puisse continuer son activité jusqu'au terme convenu et propose donc de soutenir l'association une nouvelle fois. Un montant de CHF 15'000.- est nécessaire à charge du budget 2024 en plus de la subvention annuelle de CHF 7'000.-.

Prévisions budgétaires de l'association pour 2025

Le budget 2025 établi par l'association démontre que les revenus mensuels de CHF 25'000.- couvrent juste les salaires, mais ne permettent pas de constituer la réserve de trésorerie nécessaire aux paiements de la quote-part des treizièmes salaires qui sera due lors de la fermeture de la structure.

Anticipant une perte lors de la liquidation de l'association les P'tits Tartreux, la Municipalité a constitué en 2022 une réserve de CHF 41'000.- qui correspondait au découvert du bilan au 31.12.2023. La Municipalité sollicite l'autorisation d'utiliser cette réserve, ce qui n'aura pas d'impact sur le résultat du budget et comptes 2025.

Les fonds seront utilisés pour les frais de fonctionnement jusqu'à la fermeture en juillet 2025 et jusqu'à la liquidation de l'association, couvrant ainsi des charges de personnel, les frais d'exploitation et d'entretien. Cette somme, déjà provisionnée au bilan de la commune, permettra à l'association de répondre aux besoins actuels sans impacter davantage le budget de fonctionnement communal.

CONSTATATIONS ET PROPOSITIONS

La Municipalité sollicite l'approbation du Conseil communal pour l'octroi d'un crédit complémentaire au budget 2024 de **CHF 15'000.-** afin de garantir le paiement des treizièmes salaires des employés de la garderie Les P'tits Tartreux en décembre 2024. En parallèle, la Municipalité sollicite l'autorisation d'utiliser la réserve de **CHF 41'000.-** pour couvrir les frais opérationnels jusqu'à la fermeture de la structure, prévue en juillet 2025 et pour la liquidation de l'association. Ce soutien temporaire est essentiel pour maintenir un accueil de qualité jusqu'à la fin de cette activité et pour accompagner cette transition en minimisant les impacts pour les familles.

Le soutien financier proposé permettra de maintenir la garderie ouverte jusqu'à la transition vers la nouvelle structure d'AJERCO, garantissant ainsi une continuité dans l'accueil des enfants du village et des environs. De plus, il évitera d'éventuelles cessations d'activité anticipées, ce qui perturberait les familles et compromettrait la mission de service public de la Commune.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Penthaz,

- vu le préavis municipal n° 10-2024 « Demande de crédits complémentaires aux budgets de fonctionnement 2024 et 2025 – Soutien à la garderie les P'tits Tartreux »,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- de donner à la Municipalité son approbation sur l'utilisation d'un crédit complémentaire au budget 2024 dans le cadre d'un soutien à la garderie les P'tits Tartreux pour un montant de CHF 15'000.- et son mode de financement par la trésorerie courante, ainsi qu'à son mode de comptabilisation par le compte « Subvention garderie Les P'tits Tartreux » (513.3655).
- de donner à la Municipalité son approbation sur l'utilisation d'un crédit complémentaire au budget 2025 dans le cadre d'un soutien à la garderie les P'tits Tartreux pour un montant de CHF 41'000.- et son mode de financement par la trésorerie courante, ainsi qu'à son mode de comptabilisation par le compte « Subvention garderie Les P'tits Tartreux » (513.3655).
- de donner à la Municipalité son approbation sur l'utilisation de la réserve pour assainissement des comptes de la garderie Les P'tits Tartreux dans le cadre du soutien à l'association pour un montant maximal de CHF 41'000.-, dissolution du compte 928.222.

Approuvé par la Municipalité incorpore dans sa séance du 11 novembre 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Jean-François Pollen Marielle Goy Bommottet

